



Membres du Conseil d'école présents

- **Enseignants** : Mmes Blanchet, Chabanon, Marquet et Martin-Vasco
Mmes Meunier et Yilmazoglu
M. Christelbach, Directeur de l'école
- **Parents d'élèves élus** : Mmes Dusang, Mouty, Coquillon et Dupaquet
Mmes Gazielly, Berthou et Saby
Mrs Delavault, Guyon le Bouffy et Soupet
- **Mairie** : Mr Corre, Maire de Creuzier le Vieux
Mme Bouillon, Adjointe chargée des affaires scolaires
Mme Bradel, Conseillère municipale
- **D.D.E.N** : Mme Navarre

Absents excusés

- **I.E.N** : Monsieur Montal
- **Parent élu** : Mme Edier

ECOLE ELEMENTAIRE DES ARLOINGS

Année 2023/2024

Mardi 07 novembre 2023

Election des représentants de parents d'élèves



Taux de participation, 91,2%

Sont élus : Mme DUSANG
Mme MOUTY
Mme EDIER
Mme COQUILLON
Mr DELAVault
Mme DUPAQUET
Mr GUYON LE BOUFFY
Mme GAZIELLY
Mr SOUPET
Mme BERTHOU
Mme SABY



Ecole des Arloings : Effectif de rentrée Septembre 2023

150 élèves répartis de la manière suivante, 90 Cycle II et 60 Cycle III
Prévisionnel sur la rentrée 2024, 146 élèves attendus

Classe de CP	21 élèves	Mme Meunier
Classe de CP/CE1	17 élèves	Mme Yilmazoglu
Classe de CE1	21 élèves	Mme Blanchet
Classe de CE2	25 élèves	Mme Marquet
Classe de CE2/CM1	21 élèves	Mr Christelbach et Mme Kaczor
Classe de CM1/CM2	21 élèves	Mme Chabanon
Classe de CM2	24 élèves	Mme Martin-Vasco



Programme pHARe : une priorité nationale

Alors que plus d'un élève sur dix est victime de harcèlement au moins une fois au cours de sa scolarité, nous avons collectivement le devoir d'agir par tous les moyens contre ce fléau, autour de trois axes fixés par le ministre de l'Éducation nationale : **prévention, détection et résolution**. La construction de relations respectueuses passant par l'éducation, les enseignants de l'école souhaitent inscrire leurs actions dans une approche bienveillante.

La journée du 9 novembre dernier, qualifiée de journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire a été largement consacrée à une sensibilisation des élèves sur ce sujet.

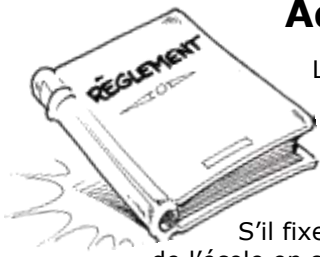
Les classes de Ce2, Cm1 et Cm2 étaient concernées dans la passation d'un questionnaire anonyme d'auto-évaluation sur le harcèlement.



La synthèse des résultats collectés devrait permettre à l'ensemble de la communauté éducative de réfléchir sur les attitudes et processus qui induisent des situations harcelantes afin d'améliorer le climat scolaire et plus largement les enjeux du bien vivre ensemble.

Lutter contre le harcèlement scolaire représente un enjeu majeur pour la réussite éducative de tous les élèves au sein d'une école.

Adoption du Règlement intérieur de l'école.



Le règlement intérieur élaboré par le directeur de l'école est conforme au règlement type départemental. **Il est l'outil qui contribue au nécessaire équilibre entre droits et devoirs des usagers du service public d'éducation : les élèves, leurs parents et l'ensemble de la communauté éducative. Chacun a le devoir de le respecter.**

S'il fixe les horaires d'entrée et sortie des élèves, il précise également les codes, usages et règles de l'école en s'inscrivant dans une démarche plus globale de projet d'établissement où l'enjeu est une éducation à la citoyenneté. Les élèves et les parents concernés par ce document allant des règles à respecter aux sanctions en cas de non-respect, doivent le lire, l'accepter et le signer à chaque nouveau début d'année scolaire ou en cas de modifications. Pour cette année 2023/2024, plusieurs ajustements apparaissent dans le règlement de l'école.

Cas particulier du harcèlement scolaire :

Avant la scolarisation, la famille est un cocon pour l'enfant. Avec l'arrivée des premiers copains, arrivent logiquement les premières disputes, railleries et autres expériences plus négatives.

Les chamailleries entre enfants à l'école ne sont pas forcément du harcèlement.

Deux attitudes sont à distinguer : harceler et embêter son camarade.

Harceler induit une notion de soumission : « Soumettre quelqu'un à d'incessantes petites attaques, à des critiques, des demandes, à de continuelles pressions et sollicitations », définit le Larousse. **Embêter n'implique pas cette relation de domination mais signifie :** « Causer des ennuis, des soucis, de la contrariété à quelqu'un, taquiner quelqu'un ».

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Ces différences entre chamailleries et harcèlement, les enseignants en parlent avec leurs élèves. Le plus souvent et parce que les enfants ne font pas toujours la différence, les adultes doivent les accompagner afin de les aider à décrypter et comprendre ce qui leur arrive.

Ne faisons donc pas de ce qui n'est pas un problème pour l'enfant une vulnérabilité sous prétexte qu'il aurait entendu ici et là, que c'est pour ces raisons-là que l'on est harcelé ou mis à l'écart.

Les enseignants de l'école des Arloings et plus largement l'ensemble des acteurs municipaux qui contribuent à la journée de l'écolier restent et resteront attentifs à toutes dérives qui seraient nuisibles à la qualité du climat scolaire. En associant les parents dans cette démarche, chacun sera Attentif et Vigilant en évitant de surréagir devant des situations qui le plus souvent se résolvent facilement.

En séance plénière du 7 novembre dernier, les membres du Conseil d'école ont validé et adopté le règlement intérieur de l'école des Arloings en réunissant 16 voix pour et 1 voix contre. (1 voix contre, considérant que le principe de revenir aux entrées et sorties rue de la Chaume géant pour toutes les classes n'a pas fait l'unanimité auprès de la communauté des parents d'élèves) Le directeur de l'école rappelle qu'indépendamment de l'arrêté municipal du 22 août 2023 fixant l'accès réglementaire de l'école rue de la Chaume géant, le plan Vigipirate renforcé vient étayer la décision d'un seul lieu dédié aux entrées et sorties des élèves en termes de surveillance et vigilance liées aux accès de l'établissement scolaire.

Projets prévisionnels de l'école...

- ❖ **Ecole et Cinéma** pour les classes de Cp et Cp/Ce1
- ❖ **Arts et Culture** en partenariat avec le Théâtre de Cusset.
- ❖ **Natation scolaire** pour toutes les classes, bassin nautique de Cusset pour les Cp, Ce1, Ce2 et Cm1 et de Bellerive/Allier pour les Cm2
- ❖ **Initiation aux gestes du Rugby**, en partenariat avec Cusset.
- ❖ **Cross de l'école** le mardi 21 novembre.
- ❖ **En partenariat avec l'IFSI**, intervention d'étudiants infirmiers dans toutes les classes sur le thème de la sédentarité, du 20 au 24 novembre.
- ❖ **Musiques vivantes** pour les élèves de Ce2, Ce2/Cm1, Cm1/Cm2 et Cm2 avec intervention d'une dumiste.
- ❖ **Marché de Noël** pour les Cp, Cp/Ce1 et Ce2/Cm1 prévu le lundi 18 décembre à partir de 17h30.
- ❖ **Spectacle de Noël** vendredi 22 décembre après-midi offert par le Comité des fêtes.
- ❖ **Association creuzeroise de SCRABBLE**, travail sur le lexique en français sur plusieurs thèmes.

(mots de la même famille, lexique d'histoire et de sciences, conjugaison du Ce1 au Cm2)



Sport scolaire prévisonnel pour cette année...

- **Journée nationale du sport scolaire** en partenariat avec les associations creuziéroises (septembre 2023)
- **Cross de l'école** (21 novembre 2023) avec remise de médailles offertes par l'U.C.C.V de Creuzier et un goûter offert par la coopérative de l'école des Arloings.
- **Semaine olympique** (avril 2024).
Une semaine pour promouvoir la pratique du sport chez les jeunes autour de valeurs citoyennes.
- **Séances sportives en partenariat avec le CREPS** de Vichy à partir de janvier 2024.
- **Natation scolaire**
 - Ce1 et Ce2/Cm1 du 16 octobre au 1^{er} décembre, 10 séances
 - Cp/Ce1 et Cm1/Cm2 du 04 décembre au 19 janvier, 10 séances
 - Cp et Ce2 du 22 janvier au 08 mars, 10 séances
 - Cm2 du 05 décembre au 15 décembre, 4 séances

Evaluation des CP, CE1 et CM1

Cette année, 31 Cp, 28 Ce1 et 30 Cm1 étaient concernés par ces évaluations.

L'analyse des résultats pointe au Cp des difficultés à reconnaître les lettres et à maîtriser le geste d'écriture. Les mathématiques au Ce1 laissent apparaître plusieurs domaines à renforcer. Pour les élèves de Cm1, la lecture en termes de fluence présente un écart sensible entre les attendus et les critères de lisibilité mesurés.


Ces indicateurs fournissent les repères nécessaires pour étayer et renforcer la progression des élèves concernés. Chaque semaine, en partenariat avec le RASSED, les élèves les plus fragiles sont pris en charge par une enseignante spécialisée.

Les APC et APC renforcés (activités pédagogiques complémentaires) viennent compléter les dispositifs d'aide apportés aux élèves.



Questions des représentants de parents d'élèves.

Questions relatives à la sécurité des enfants et aux « incivilités » aux abords de l'entrée de l'école.

 Serait-il possible de mettre un mot dans le cahier des élèves pour éviter le « drive », les stationnements anarchiques et les discussions qui durent sur le parking et bloquent les places ?
Où en sommes-nous de la création du panneau "Mon école n'est pas un drive" ?
La diffusion d'un message préventif et de sensibilisation pourrait-elle être envisagée sur les panneaux lumineux de la commune ?
Un marquage pour quelques places de type "famille nombreuse" pour les parents avec plusieurs enfants et les nounous pourrait-il être envisageable ?
Le trottoir au niveau du portail pourrait-il être refait de façon à ce qu'il soit lisse et que les élèves puissent l'utiliser pour accéder au passage piéton sans se retrouver face aux voitures qui s'engagent sur le parking ?
La mairie pourrait-elle faire ajouter 1 ou 2 arceaux entre le virage et le 11 rue de la Chaume géant de façon à ce que les enfants qui montent avec la garderie, les familles et enfants seuls ne soient pas obligés de marcher sur la route en pleine sortie de virage, un véhicule utilisant souvent la totalité du trottoir pour stationner ?

ARGUMENTS EVOQUES	DECISION(S) ou RAPPEL(S)
<p>Les parents élus expliquent que l'ensemble de ces questions relatives à la sécurité et aux incivilités constatées sont maintenant récurrentes depuis plusieurs années. Au-delà du constat, des réponses sont attendues pour être applicables dès janvier 2024.</p> <p>La présence du garde-champêtre ne réglant rien, il convient d'espérer un sursaut citoyen qui invite tous les parents à être vigilants et impliqués dans ces moments d'entrée et de sortie des élèves de l'école.</p> <p>Le trottoir qualifié de « paysagé » doit pouvoir être qualifié de « sécurisé » afin d'éviter que des enfants se retrouvent sur le parking.</p> <p>L'enclavement du parking de l'école corrélé au nombre d'élèves donc au nombre de voitures qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années, questionne sur l'implantation du site scolaire à cet endroit de la commune.</p> <p>La présence de la police nationale est évoquée.</p> <p>L'idée de bloquer la rue de la Chaume géant sur une durée qui englobe le temps nécessaire des entrées et sorties du matin et du soir est également évoquée.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Application du Plan Vigipirate renforcé : "Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités" 2. Un mot rédigé par la municipalité et signé conjointement par le Maire et le Directeur de l'école sera collé dans les cahiers de liaison. Il rappellera les principes liés à la sécurité aux abords de l'école. 3. Un affichage lumineux sur les panneaux communaux va être étudié. 4. L'idée d'une nouvelle école située ailleurs sur la commune n'est pas dans le programme de la mandature de l'équipe municipale. 5. Concernant le trottoir, une étude sera réalisée afin de voir ce qu'il est possible d'améliorer. Idem pour les arceaux. 6. Concernant le panneau « Mon école n'est pas un drive », c'est à l'étude. 7. Le marquage de places de type "famille nombreuse" n'est pas envisageable.

Questions relatives aux travaux pris en charge par l'assurance.



Où en sommes-nous de la réfection du préau ? du toit de la classe de Mme Yilmazoglu, avec les tuiles qui apparemment, menacent de tomber ?
Où en sommes-nous des jeux thermocollés ?
Où en sommes-nous de la remise en état de la bibliothèque et de l'utilisation de la salle informatique ?
Les ordinateurs volés ont-ils pu être remplacés ?

ARGUMENTS EVOQUES	DECISION(S) ou RAPPEL(S)
<p>Les parents élus précisent que les problématiques liées aux intempéries de juin 2022 s'éternisent tant en termes d'absence de réponses claires que de travaux non encore réalisés. Certains font remarquer que sur le bassin de Vichy des établissements scolaires ont été réparés plus rapidement. Au-delà des lenteurs liées aux assurances, des expertises, des ruptures de stock et des livraisons retardées, les impatiences s'accroissent et chacun attend des solutions rapides.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. De manière générale, Mme l'adjointe aux affaires scolaires explique que si plusieurs dossiers en cours ont pu prendre un certain retard compte tenu de délais administratifs, de procédures d'expertise ou encore de carence en matériau, la mairie de Creuzier fait tout ce qu'elle peut pour remettre en état tout ce qui doit l'être.2. Mr le maire précise vouloir faire travailler des artisans locaux. Il ajoute que les plannings étant chargés pour tout le monde, il convient d'être patient.3. Il est précisé que tous les aspects liés à la sécurité sont pris en charge, soit par bâchage, soit par des barrières de protection.4. Concernant les ordinateurs dérobés lors du pont de l'Ascension, ils ont été commandés par les services municipaux.5. L'espace ludique thermocollé défaillant ne sera pas pris en charge par l'assurance. Il sera remplacé par une mise en peinture du sol afin de recréer l'espace de jeux dédié aux enfants.6. La bibliothèque va être nettoyée courant novembre. La salle sera aérée et tous les livres abîmés et moisissés seront enlevés.7. La salle informatique sera affectée à l'intervenante musique.

Questions relatives aux travaux à la charge de la mairie.



Quand vont être réalisés les WC des filles ?
Est-il possible d'engager une réflexion/étude pour l'installation de climatisation ou d'une solution de rafraîchissement dans les classes les plus chaudes ?
En divers, l'action repas « Papilou-Mamilou » sera-t-elle reconduite à la cantine ?

ARGUMENTS EVOQUES	DECISION(S) ou RAPPEL(S)
<p>Les parents élus reviennent sur les sanitaires de l'école. Ils en évoquent les écueils qui conduisent du côté filles à se retenir d'aller aux toilettes. L'odeur désagréable et récurrente des lieux est mise en avant. Les parents souhaiteraient la réalisation de travaux tant techniques qu'esthétiques qui permettent une utilisation sans retenue.</p> <p>Concernant les températures constatées dans les classes de l'école, les parents s'inquiètent en matière de santé des enfants et sur leur capacité à fournir les efforts nécessaires dans ces conditions de chaleur élevée. Est-ce à l'enseignant de fournir son ventilateur personnel pour ventiler sa classe ?</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Il n'est pas prévu pour l'instant de réaliser des travaux dans les toilettes dédiées aux filles. Une attention particulière devra néanmoins être apportée sur l'utilisation de la chasse d'eau. Monsieur le maire précise toutefois qu'un plombier sera sollicité pour établir un état des lieux technique.2. Les élus entendent la problématique climatique évoquée. Néanmoins, pour le moment rien n'est prévu, d'autant qu'il faudrait engager des dépenses d'équipement dans d'autres lieux qui reçoivent des enfants. (école maternelle, etc...) <i>[Complément de réponse dans le chapitre "Partenariat Ecole-Mairie.]</i>3. L'action "Papilou-Mamilou" va être reconduite.

Voyage scolaire

Récemment, une information était fournie aux familles à propos du voyage scolaire qui se déroulera les 29 et 30 avril 2024 pour l'ensemble de l'école à La Bourboule. L'école des Arloings remercie l'immense majorité des parents qui a répondu favorablement au projet. Leur confiance accordée à l'équipe enseignante va permettre à 150 élèves de partager des moments complices entre copains-copines qui donnent la part belle à l'autonomie et à une expérience de vie riche en souvenirs.

Le directeur de l'école précise néanmoins être à la disposition des parents qui le souhaitent pour répondre aux questionnements liés aux choix retenus par les enseignants quant à ce voyage de deux jours en Auvergne. Très prochainement, les familles seront destinataires du programme définitif et du coût retenu pour ce séjour.



Partenariat Ecole-Mairie



P.P.M.S : Le directeur de l'école informe les membres du Conseil d'école qu'un exercice de mise en œuvre du PPMS devrait se dérouler entre le mois d'octobre et les vacances de Noël. Comme l'année dernière, le dispositif retenu consistera à se mettre à l'abri sur une durée adaptée à l'âge des enfants.

Dans le cadre de la réglementation relative à la prévention des risques, il est demandé à la municipalité de pouvoir organiser, *a minima* réfléchir, à la réalisation d'un exercice d'évacuation du site scolaire grandeur réelle au cours de cette année scolaire. Mme Bouillon, adjointe à la scolarité propose qu'un temps d'échanges soit organisé dès que possible avec tous les partenaires, afin de concevoir au mieux la demande formulée. (Pour information, l'exercice d'évacuation incendie réalisé le 07 septembre dernier a permis une mise en sécurité de tous en 1 minute et trois secondes.)

Ordinateurs & Vidéo-projecteurs : Le directeur souligne l'investissement réalisé par la mairie en termes d'équipements numériques. Néanmoins, l'utilisation quotidienne de l'ensemble du parc informatique traduit ici et là des mesures d'ajustement technique ou réglages nécessaires que les enseignants ne peuvent pas réaliser.

Monsieur Christelbach présente à Monsieur le Maire l'intérêt de pouvoir se doter d'un contrat de maintenance à l'instar de ce qui se fait avec le photocopieur de l'école.

Mr Corre conçoit et regrette que des aléas techniques puissent venir parasiter l'utilisation des équipements. Il est précisé que Mr Gougat devrait dans un premier temps pouvoir intervenir sur les principaux soucis techniques.

Température des locaux à usage d'enseignement : Le directeur revient sur les fortes chaleurs qui s'installent maintenant avec régularité sur des périodes allant de mai à octobre. Des relevés au sein des classes réalisés sur plusieurs journées en septembre et octobre ont pointé des températures supérieures à 30°C. Chacun conviendra que de telles températures nuisent aux conditions d'apprentissages des élèves et aux conditions de travail des enseignants. On se souvient que ce sujet avait déjà été traité lors du Conseil d'école n°3 du mardi 21 juin 2022.

Si la sagesse nous invite à avoir une vigilance particulière envers les élèves et les personnes connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap, il nous appartient ensemble de pouvoir trouver les meilleures solutions à cette problématique. Pour information, l'INRS préconise une fourchette de température [20°C ~ 22°C], le Code du Travail se contente de préciser qu' "il est interdit d'affecter les jeunes aux travaux les exposant à une température extrême susceptible de nuire à la santé." (article D.4153-36)

Le sens et l'enjeu à privilégier n'est-il pas alors de s'interroger sur quelle école veut-on offrir aux enfants lorsque la fournaise vient perturber l'environnement scolaire ?

Quelles solutions envisageables ?

- **Equiper les classes d'un ventilateur.** Il s'agit d'un brassage d'air ambiant donc chaud.
- **Climatiser les classes.** Le dispositif est onéreux et peu écologique.
- **Modifier les horaires de l'école sur des jours précis.** C'est une prérogative du maire qui peut modifier les heures d'entrée et sortie pour prendre en compte des circonstances locales. (Circulaire n°91-124 du 06/06/91 modifiée par les circulaires n°92-216 du 20/07/92 et 94-190 du 29/06/94)
- **Equiper les classes d'un climatiseur mobile.** L'école compte 7 classes d'un espace volumétrique moyen de 70 m³, soit pour un appareil coûtant environ 400 €, une dépense de 2800 €. A noter que l'installation d'un tel équipement a le mérite d'une réalisation rapide.

Monsieur Corre et madame Bouillon conviennent de la problématique évoquée. Ils s'accordent à dire qu'une réflexion plus globale si elle devait être engagée, devra également tenir compte d'une dotation au profit de l'école maternelle de la commune vu les conditions liées aux aléas climatiques. Le sujet n'est donc pas clos.

Coopérative scolaire

Mme Marquet mandataire de la coopérative scolaire affiliée auprès de l'OCCE de l'Allier, présente un bilan financier de rentrée rapide. Le montant des adhésions des parents s'élève à 1775 €.

Clôture de la séance à 20h00 (durée 2h30)

Le directeur de l'école remercie l'ensemble des membres du Conseil d'école et souligne la qualité des échanges.

Secrétaires de séance

Mr Delavault et Mme Blanchet

Two handwritten signatures in blue ink, one for Mr Delavault and one for Mme Blanchet.

Président de séance

Mr Christelbach

A handwritten signature in blue ink for Mr Christelbach.